

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 26 JANVIER 1864.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. LONHIENNE, Président; le Baron OSY DE WYCHEN, HOUTART, le Baron GRENIER et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I.

Par M. HOUTART, sur la demande du sieur JEAN-NICOLAS WAXWEILER, cultivateur, à Turpange (province de Luxembourg).

(Voir le n° 72 de la Chambre des Représentants, session 1862-1863.)

MESSIEURS,

Une demande de naturalisation ordinaire, adressée à la Chambre des Représentants, par le sieur Jean Nicolas Waxweiler, le 7 juin 1860, a été prise en considération par 59 suffrages contre 6.

Il résulte des documents produits, que le père du pétitionnaire est né à Erntzen, commune de Nomerén, canton de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg); qu'il est allé en 1824 s'établir comme meunier à Pétange, partie cédée du Luxembourg, où le sieur Jean Nicolas Waxweiler est né le 22 février 1824; ce dernier avait donc la qualité de Belge jusqu'en 1859.

Sa résidence en Belgique remonte au 5 novembre 1855.

Les renseignements donnés sur le pétitionnaire sont excellents; il est marié et propriétaire d'une ferme qu'il exploite lui-même; sa demande est appuyée de l'avis favorable de toutes les autorités qui ont été consultées.

L'article 1^{er} de la loi du 30 novembre 1853 lui est applicable et le dispense de payer le droit d'enregistrement.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'accueillir la demande du sieur Nicolas Waxweiler.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS-AUGUSTIN CRISTEL, négociant à Beauraing (province de Namur).

(Voir le n° 18 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête du 18 juin 1862, le sieur Cristel, négociant, à Beauraing, demande la naturalisation ordinaire. Il est né à Gué-d'Hossies (France),

le 8 avril 1827, et il est venu en Belgique, en 1835, avec son père, qui avait été nommé instituteur communal à Villers-deux-Eglises, près Philippeville. Le pétitionnaire a lui-même exercé pendant onze années les fonctions d'instituteur à Wancennes.

En 1856, il a quitté cette commune pour habiter Bauraing, où il réside actuellement dans une maison dont il est propriétaire, et où il a établi un commerce qui paraît prospérer. Il s'est marié en 1848 avec une Belge. Le pétitionnaire a pris l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les autorités consultées sont unanimement d'avis que le sieur Cristel mérite, par sa bonne conduite et par sa moralité, d'obtenir la naturalisation ordinaire; il remplit d'ailleurs toutes les conditions exigées par la loi.

La Chambre des Représentants a pris en considération la demande du sieur Louis-Augustin Cristel, par 59 suffrages contre 6.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer d'accorder également cette demande.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JULES-ÉMILE-ALBERT DE LA BRUHÈZE, commis surnuméraire, à Louvain.

(Voir le n° 72, session de 1862-1865 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Albert de la Bruhèze demande, par requête du 18 novembre 1862, la naturalisation ordinaire. Né à Baarle-Nassau (Pays-Bas), le 27 juin 1840, il habite Louvain depuis 1857. Par arrêté royal du 4 juillet 1861, il y a été attaché au service de la maison pénitentiaire.

Le sieur de la Bruhèze remplit les conditions de séjour et d'âge voulues par la loi; il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement; les autorités consultées émettent un avis favorable.

Par 57 suffrages contre 8, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération; votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HUBERT-JOSEPH VAESSEN, ingénieur en chef de la Société St-Léonard, à Liège.

(Voir le n° 72 de la Chambre des Représentants, session 1862-1865.)

MESSIEURS,

Le sieur Hubert-Joseph Vaessen est né à Pannesheide, cercle d'Aix-la-Chapelle (Prusse), le 4 avril 1818. Il a terminé ses études d'ingénieur-mécanicien à l'école centrale de Berlin, et fut, dès 1845, attaché successivement au chemin de fer de l'Etat belge et au chemin de fer Rhénan. En mai de l'année suivante, il entra à la société de Saint-Léonard (Liège), dont il dirigea les ateliers.

Le sieur Vaessen réside en Belgique depuis un grand nombre d'années, et

par requête du 11 novembre 1862, il sollicite la naturalisation ordinaire, en offrant d'acquitter le droit d'enregistrement exigé par la loi.

Le requérant présente toute garantie de fortune, de moralité et d'honorabilité, et les autorités, appelées à émettre un avis sur sa demande, fournissent les renseignements les plus favorables.

La Chambre des Représentants, par 59 suffrages contre 6, a admis la prise en considération de la demande du sieur Vaessen, et votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'accueillir également cette demande.

V.

*Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur JOHN MELVILLE FARRER,
brigadier au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval.*

(Voir le N° 72, session 1862-1863 de la Chambre des Représentants).

MESSIEURS,

Le sieur John Melville Farrer, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Blois (France) de parents anglais, le 16 octobre 1839. Il est venu, en 1850, habiter la Belgique avec son père, qui est attaché à la maison de S. A. R. le Comte de Flandre, en qualité d'intendant de ses chasses.

Le pétitionnaire s'est enrôlé, le 19 mars 1858, dans le 1^{er} régiment de chasseurs à cheval.

Ses chefs, ainsi que les autorités civiles consultées, le présentent comme digne, à tous égards, de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 19 mars 1863, à la majorité de 55 suffrages contre 10.

Le pétitionnaire a pris l'engagement de payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer de faire, à cette demande, un accueil favorable.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.

Le Président,
LONHIENNE.